

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :
08 07 2025

L'an deux mille vingt-Cinq, le 08 JUILLET à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de SANTANS, sous la présidence de Monsieur Franck DAVID vice président.

Date de convocation :
03 07 2025

Nombre de délégués :
En Exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10
Excusés : 03

PRESENTS : M BAUD Jean Baptiste, M DAVID Franck, M MEUGIN Olivier, M BARBERET Emmanuel, Mme GAY Florence, M GOUNAND Alain, M VUILLET Christian, M PICHON Jean Claude, Mme CALINON Séverine.
BONGAIN Cédric (suppléant de M CORDIER).

EXCUSES : M Etienne CORDIER, M DECOTE Yves, M THIEBAUT Pierre,

SECRETAIRE DE SEANCE : M VUILLET Christian

D 27 25 – PLAN D'ACTION MONT SOUS VAUDREY

Suite aux inondations du mois d'octobre 2024 ayant touchée notamment la commune de Mont sous Vaudrey, un rapport de type plan d'action a été élaboré par le SMDL en partenariat avec la commune.

Il rappelle l'évènement (pluviométrie, durée, zones touchée) et propose un plan d'action comprenant :

- Des travaux (principalement relevant de l'entretien) hiérarchisés avec identification des maitres d'ouvrage
- Des rappels à réaliser (courriers) aux différents propriétaires notamment pour l'entretien
- La nécessité de réaliser une étude hydraulique rue de l'Hameçon
- La possibilité de mise en place de protections individuelles à l'échelle des habitations
- La nécessité de surveillance des événements pluviométriques (application MétéoFrance)

Les principales actions opérationnelles à conséquence financière sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Échelle spatiale	Intervention	Mise en œuvre	État d'avancement
Échelle de la parcelle	Diagnostic vulnérabilité aux inondations, réalisé par l'EPTB Saône et Doubs.	SMDL	Devis EPTB reçu (4 531,20 € TTC)
	Préparation individuelle : application Météo France, volet « pluie inondation » pour se tenir informer.	Riverains	Présentation de l'application lors de la réunion du 02 avril 2025 par le SMDL
Échelle du tronçon	Entretien du ruisseau Armand Tisserand.	Propriétaires (Département, commune, AF)	En cours département et AF À réaliser commune
	Ajout d'un volet hydraulique (tranche optionnelle) au marché d'étude du réaménagement paysager de Mont-sous-Vaudrey.	Commune + participation financière du SMDL sur le volet hydraulique	Marché global attribué Cout étude hydraulique : 20 370 € HT
Échelle du bourg	Étude du réseau d'eaux pluviales de la commune (cartographie, dimensionnement...).	Commune	Se rapprocher du service ingénierie du CD39
Échelle du bassin versant	Restauration de l'Hameçon à l'amont du bourg (partie forestière).	SMDL (ou à définir)	À définir
	Étude pour l'implantation de bassins écrêteurs de crues.	Commune	À définir

Dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, il convient de rappeler « qu'en l'absence de dispositions législatives ou réglementaires les y contraignant, les collectivités publiques n'ont pas l'obligation d'assurer la protection des propriétés voisines des cours d'eau navigables ou non navigables contre l'action naturelle des eaux, cette protection incombant aux propriétaires intéressés ; que, toutefois, la responsabilité des collectivités publiques peut être engagée lorsque les dommages subis ont été provoqués ou aggravés, soit par une faute qu'elles auraient commise, soit par l'existence ou le mauvais fonctionnement d'ouvrages publics dont elles ont la charge ; » (ici CAA Lyon, 26 juillet 2018, n° 16LY02966).

Ainsi, le SMDL n'a aucune obligation d'assurer la protection des propriétés touchées par les inondations répétées rue de l'Hameçon à Mont Sous Vaudrey (dans la mesure où aucun ouvrage relevant de notre responsabilité est en cause). Toutefois, dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, il est apparu nécessaire d'accompagner à la fois les riverains et la commune dans la recherche de solutions visant à réduire les impacts des inondations.

Le plan d'action propose ainsi deux opérations sur lesquelles l'engagement du SMDL est nécessaire :

- La réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité qui permettront aux propriétaires une meilleure adaptation aux phénomènes de crue par l'adaptation du bâti ou sa protection
- La réalisation d'une étude hydraulique dans le cadre de l'étude communale de réaménagement paysager du centre bourg

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** la mise en œuvre du programme d'actions de lutte contre les inondations à Mont Sous Vaudrey tel que présenté, et plus particulièrement des opérations suivantes :
 - Réalisation des huit (8) diagnostics de réduction de la vulnérabilité des habitations situées rue de l'Hameçon pour un montant de 4 531,20 € TTC
 - Participation financière au volet hydraulique de la tranche optionnelle du marché d'étude de réaménagement paysager de la commune de Mont-Sous-Vaudrey (Maîtrise d'ouvrage communale) à hauteur de 50% du reste à charge.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la présente délibération, et notamment la convention de partenariat avec la commune de Mont Sous Vaudrey pour le financement du volet hydraulique

A Santans, le 08 JUILLET 2025,

Le Vice Président,



M Franck DAVID

**RENDU EXECUTOIRE
POUR EXTRAIT CONFORME**